

ment, lequel tableau démontre que le tarif moyen pour les derniers quatre ans fut:

Exercices	Taux moyen <i>ad valorem</i> du droit sur	
	Importations sujettes à des droits	Importations totales
	p. 100	p. 100
1920..	22.5	14.7
1921..	20.6	14.1
1922..	24.5	16.2
1923..	24.9	16.7
1924..	22.9	15.1

On pourra dire que ces chiffres ne représentent pas exactement la situation quant au tarif, car ils sont compilés sur la base de moyennes, mais, dans tous les cas, ils indiquent la tendance générale du tarif depuis trois ans. De fait, monsieur l'Orateur, je prétends que les échelles des droits ne font pas voir la véritable protection accordée par le tarif, à cause de la mise en vigueur de la clause spéciale anti-dumping. Selon moi, cette clause doit être regardée comme la plus mauvaise législation qui soit aujourd'hui dans nos statuts; et il est significatif que non seulement le Gouvernement actuel n'a fait aucune tentative pour restreindre l'autorité de cette clause, mais qu'il a au contraire essayé d'en étendre la portée. Cette clause spéciale a été invoquée 4,888 fois depuis deux ans, s'il faut en croire un document déposé sur le bureau de la Chambre ces jours derniers; cela montre donc d'une façon évidente le rôle important joué par cette clause en ce pays dans le jeu protectionniste.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si les faits sont bien tels que je les ai exposés et si la somme de protection accordée aujourd'hui par le tarif est vraiment plus grande qu'elle ne l'était en 1921, nous voici en présence d'une situation très étrange. En premier lieu, il n'y a que 115 députés appuyant le Gouvernement qui ont été élus avec un programme dont les principaux articles comportaient la réduction du tarif. Mais ce n'est pas tout. Outre ces 115, il en a été élu 60 autres qui s'étaient plus ou moins engagés à travailler à obtenir une réduction du tarif. Ceci fait un total d'environ 160 ou 170 députés formant ce qu'on pourrait appeler les forces du tarif bas en cette Chambre, et il y a en tout 235 députés. En dépit de cette prépondérance des opinions favorables à un tarif peu élevé, on continue à élever les droits d'importation tout le temps de toutes les façons. J'ai beaucoup réfléchi à cette situation bien extraordinaire, monsieur l'Orateur, et cela m'a porté à analyser les votes que j'ai donnés sur les budgets précédents. Je constate qu'en deux circonstances, durant ce présent Parlement, j'ai donné un vote de confiance au Gouvernement sur la foi de sa promesse de

la réduction du tarif; mais si les apparences ne me trompent pas trop, je suis prêt à admettre que je me suis peut-être trop emballé.

Parlons sérieusement; j'aimerais à demander ceci: si ce Parlement, dont les trois quarts sont composés d'hommes qu'on peut s'attendre à voir favoriser l'abaissement du tarif, ne peut faire plus dans ce sens que nous n'avons fait depuis trois ans, que sera l'avenir? Pas très brillant, selon moi, et pas très encourageant pour ceux qui cherchent à enlever au moins une partie du fardeau qui pèse sur les classes exploitées, résultant du tarif de protection. Cette année, on a consolidé la cuirasse protectionniste du tarif au moyen d'une commission tarifaire; il est donc facile de voir que le Gouvernement actuel a épousé pour de bon le principe de la protection.

Les honorables députés siégeant à ma droite ont fait beaucoup de bruit au sujet d'un certain nombre d'industries qui ont fermé leurs portes; mais ils ne semblent pas penser qu'une protection accentuée entraîne la diminution de la puissance d'achat et conséquemment la fermeture d'un plus grand nombre d'industries.

Puis, monsieur l'Orateur, les députés de la droite nous disent que nous devrions avoir plus de considération pour nos propres ouvriers que pour ceux de l'étranger, et ils nous demandent de la manifester en faisant venir sur nos rives des ouvriers étrangers. Après tout, quel intérêt celui qui bénéficie de la protection porte-t-il au chômage, si ce n'est peut-être le désir d'avoir des réserves où l'on peut puiser au besoin? Mais la relation qui existe entre le chômage et les manufactures fermées, d'un côté, et le tarif, de l'autre, est un sujet qui a été usé presque jusqu'à la corde durant le débat actuel. Je ne me propose donc pas de m'étendre là-dessus, sauf pour dire que tout le verbiage du monde ne changera pas le fait fondamental suivant: en Canada, quand l'agriculture n'est pas prospère, le pays ne peut pas être prospère.

Revenant aux résolutions budgétaires, monsieur l'Orateur, permettez-moi de m'opposer fortement à l'amendement suivant proposé à a loi spéciale des revenus de guerre de 1915, sur la définition du mot "chèque":

1. Que le mot "chèque" doit comprendre aussi tout document ou écrit, non tiré sur une banque ni adressé à une banque, en retour duquel une banque peut effectuer le paiement d'une somme d'argent, à l'exception d'un coupon et d'un document émis seulement dans un but de règlement ou de virement de compte entre les banques, et ce chèque ainsi défini devra porter la taxe du timbre imposée sur les chèques par ladite loi.

Si cet amendement est adopté par le Parlement, cela signifiera que tous les coupons, y compris les bons de crème et de grain, seront sujets à la taxe. Dans le cas des bons de grain, l'objection n'est peut-être pas aussi sérieuse,